

RÈGLEMENT DE

«L'ÉTAPE CONNECTÉE DU TOUR 06-83»

ARTICLE 1 : CONCEPT

« L'ÉTAPE CONNECTÉE DU TOUR 06-83 » est une course connectée organisée par le Groupe Nice-Matin. Cette course connectée est une compétition sportive et solidaire où chaque participant effectue le parcours avec une montre ou une application connectée.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Le parcours est celui de l'étape 3 de l'édition 2021 du Tour 06-83.

Départ : D21 Route des Clues (Au niveau de l'intersection avec la D53)

Arrivée : D2204 La pointe de Blausasc

Le parcours sera fléché. Vous pouvez également consulter le roadbook de l'étape sur le site de la course.

Les parcours doivent être effectués en une seule sortie, dans le respect de la « Charte Éco-Responsable du Cycliste connecté » avec son objet connecté (montre connectée ou application mobile)

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2005 et avant, à partir du 22 février 2021 et cela jusqu'au 30 Avril 2021 sur <https://www.tour06-83.com>. Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 5€. Sur chaque inscription, 4€ seront reversés au Centre Antoine Lacassagne de Nice, pour la lutte contre le cancer. Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course. Une fois sa course terminée, il aura la possibilité d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application).

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit de « L'Étape Connectée du Tour 06-83 », le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du cycliste connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

La course devra être effectuée en une fois entre le 22 Février à 6H00 et le 30 Avril à 18H00. Dans le cas contraire le fichier gpx ne pourra pas être validé. Vous aurez la possibilité de recommencer le parcours autant de fois que vous le souhaitez, et d'écraser votre fichier gpx si vous améliorez votre performance.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément le Groupe Nice-Matin (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez le Groupe Nice-Matin, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa participation avec son temps et une fois le défi terminé. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement le parcours ne pourront pas être classés.

